



Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE ECOLE PUBLIQUE A NOUVEAU A MACHE ?

La pétition lancée par des parents d'élèves de Maché pour la réouverture de l'école publique, la réponse courroucée du maire de la commune et la grande prudence de la directrice académique nous interpellent.

Si c'est bien le conseil municipal qui décide de la création et de l'implantation d'une école d'enseignement public, faut-il rappeler que selon notre Constitution, la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. Ou que le conseil d'Etat, le 23 octobre 1987, a qualifié l'accès au service public de l'éducation de liberté publique.

Certains mettent en avant l'évolution démographique à venir de la commune, d'autres le montant des investissements. Pour le moins, une étude prospective sérieuse doit être lancée, en lien avec l'environnement territorial de la commune. Pourquoi pas un enregistrement des intentions d'inscription à l'école publique, comme vient de le faire le maire de La Boissière de Montaigu ?

Quoiqu'il en soit, l'affirmation qu'une demande de réouverture de l'école publique de Maché est un facteur de division entre les habitants est totalement inconvenante. Bien au contraire, une école publique est synonyme de tolérance, de respect de toutes les convictions et de construction de futurs citoyens.

Le 16 février 2016

Gilles BOURMAUD, Président